Créancier

A retourner à votre agence
ou, en version numérique, à l'adresse **tresorerie@rhonehabitat.fr**
Identifiant Créancier SEPA (I.C.S.) : FR27ZZZ135615

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (à renvoyer)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Deux Fleuves Rhône Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Deux Fleuves Rhône Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Locataire principal

Numéro de locataire |_|_|_|_|_|_|_|

Résidence : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Jour du prélèvement
(cocher la case correspondant à votre choix) ☐ 1er ☐ 5 ☐ 8 ☐ 13

Plan
(cocher la case correspondant à votre choix) ☐ 1er ☐ 5 ☐ 8 ☐ 13

Titulaire du compte à débiter

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Nom de la banque : .....

Les coordonnées de votre compte :

|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier Code)

N'oubliez pas de joindre votre relevé d'identité bancaire

Je vous prie de bien vouloir prélever en votre faveur, sur mon compte référencé ci-dessus, les sommes que vous m'aurez notifiées sur l'avis d'échéance dans un délai minimum de 2 jours avant le prélèvement. Je conserve la possibilité d'annuler ou de suspendre les présentes instructions par simple demande écrite à Deux Fleuves Rhône Habitat dans les plus brefs délais.

A : ..... Date :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cadre réservé à Deux Fleuves Rhône Habitat

Référence Unique du Mandat : R.U.M. |_|_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| - |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|